

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures ci-après décrites lors de sa séance ordinaire du 21 novembre 2022 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2022-00039 – 287, rue Ruth**

La demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme la distance entre un garage détaché et le bâtiment principal qui serait de 1,79 mètre, alors qu'à l'article 89 du Règlement de zonage 431, la distance minimale entre le bâtiment complémentaire détaché et le bâtiment principal doit être d'au moins deux (2) mètres.

La demande consiste également à rendre réputé conforme l'implantation partielle du garage détaché en cour avant, alors qu'à l'article 89 du Règlement de zonage 431 on mentionne que tout bâtiment complémentaire détaché ne peut être implanté en cour avant.

- **DM-2022-00041 – 318, rue Connaught**

La demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme une marge de recul arrière de 4,17 mètres alors que le minimum prescrit à la grille des spécifications se trouvant à l'annexe B du Règlement de zonage 431 pour la zone p-38 est de 7,50 mètres.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



*Christine Ménard*

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 31 octobre 2022.**

Christine Ménard, urb., directrice générale  
Assistante-greffière